

Instructions

Special Venting Requirements for Installations in Canada

Installation in Canada must conform to the requirements of CSA B149 code. Vent systems **must** be composed of pipe, fittings, cements, and primers listed to ULC S636. The special vent fittings and accessory concentric vent termination kits and accessory external drain trap have been certified to ULC S636 for use with those IPEX PVC vent components which have been certified to this standard. In Canada, the primer and cement must be of the same manufacturer as the vent system - IPEX System 636, PVC/CPVC Primer, Purple Violet for Flue Gas Venting and IPEX System 636, PVC Cement for Flue Gas Venting, rated Class IIA, 65 deg C. must be used with this venting system - do not mix primers and cements from one manufacturer with a vent system from a different manufacturer. Follow the manufacturer's instructions in the use of primer and cement and never use primer or cement beyond its expiration date.

The safe operation, as defined by ULC S636, of the vent system is based on following these installation instructions, the vent system manufacturer's installation instructions, and proper use of primer and cement. All fire stop and roof flashing used with this system must be UL listed material. Acceptability under Canadian standard CSA B149 is dependent upon full compliance with all installation instructions. Under this standard, it is recommended that the vent system be checked once a year by qualified service personnel.

The authority having jurisdiction (gas inspection authority, municipal building department, fire department, etc) should be consulted before installation to determine the need to obtain a permit.

Consignes spéciales pour l'installation de ventilation au Canada

L'installation faite au Canada doit se conformer aux exigences du code CSA B149. Ce système de ventilation **doit** se composer de tuyaux, raccords, ciments et apprêts conformes au ULC S636. La tuyauterie de ventilation des gaz, ses accessoires, le terminal concentrique mural ainsi que l'ensemble du drain de condensat extérieur ont été certifiés ULCS 636 pour l'application des composantes IPEX PVC qui sont certifiées à ce standard. Au Canada l'apprêt et le ciment doivent être du même fabricant que le système de ventilation - IPEX Système 636, Apprêt PVC/CPVC. Mauve Violet pour conduit en évacuation des gaz et IPEX Système 636, ciment pour PVC pour conduit en évacuation des gaz, évalué CLASSE IIA, 65 deg. C. doit être utilisé avec ce système d'évacuation - ne pas mélanger l'apprêt et le ciment d'un fabricant avec le système de ventilation d'un autre fabricant. Bien suivre les indications du fabricant lors de l'utilisation de l'apprêt et du ciment et ne pas utiliser ceux-ci si la date d'expiration est atteinte.

L'opération sécuritaire, tel que définit par ULC S636, du système de ventilation est basé sur les instructions d'installation suivantes, ainsi que l'usage approprié de l'apprêt et ciment. Tout arrêt feu et solin de toit utilisés avec ce système doivent être des matériaux listés UL. L'acceptation du standard Canadien CSA B419 est directement relié à l'installation conforme aux instructions ci-haut mentionnées. Le standard Canadien recommande l'inspection par un personnel qualifié et ce, une fois par année.

Les autorités ayant juridiction (inspecteurs de gaz, inspecteurs en bâtiments, département des incendies, etc) devraient être consultées avant l'installation afin de déterminer si un permis est requis.